

259

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 259 7 février 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

Soleure, une fête en vase clos

L'abondance ! Voir tous les films tournés en Suisse pendant un an, c'est rester devant un écran six jours de midi à minuit, avec une petite pause de sept à huit. Les organisateurs des Journées du cinéma suisse de Soleure, qui ne se résignent pas (avec raison) à opérer une sélection dans le matériel qu'on leur propose, ont transformé leur « week-end » en « semaine ». Et il leur reste assez de pellicule impressionnée pour mettre sur pied des journées des débutants dans la première semaine de mars. Sur cette lancée, pour son dixième anniversaire en 1976, Soleure pourrait bien se transformer en « quinzaine ».

Des salles de projection combles à chaque séance, des films à ne plus savoir qu'en faire (quatorze longs métrages cette année, et le reflux n'est pas pour demain), un « festival » qui conserve contre vents et marées son caractère propre d'exposition libre, un système d'aide à la production et à la réalisation dans lequel la Confédération, devenue le plus gros producteur de films de notre pays, commence à prendre son rôle au sérieux, tout va bien, semble-t-il pour le cinéma produit en Suisse ! Pas si sûr; Soleure est une fête, mais une fête en vase clos !

Les films suisses restent inconnus des spectateurs suisses. Parce que le grand écran ne connaît pratiquement plus le travail en 16 mm (avant de le redécouvrir peut-être grâce aux techniques de « gonflage » actuelles) dans lequel se cantonnent nos cinéastes à petits budgets, parce que les réseaux de distribution traditionnels ignorent de plus en plus les courts et moyens métrages (un long métrage par programme, pour amortir au plus vite les installations en multipliant les séances...), parce que le film suisse n'est pas rentable jusqu'à nouvel avis pour l'industrie du cinéma qui contrôle les salles.

Quelques exceptions, comme de juste. On connaît un peu Tanner, Soutter, Goretta, Yersin ou Daniel Schmid, et de l'autre côté de la Sarine, Seiler ou

Radanowicz; bientôt, va apparaître Thomas Körfer. Mais tous les autres ? Voués à ne jamais connaître l'aération que procure un public, ils ressassent leurs problèmes pour les habitués de la célébration annuelle des bords de l'Aar. Avec une arrière-pensée, qui n'est qu'un vœu à demi formulé: passer un soir à la télévision.

Il y a là plus qu'une question de distribution des auteurs suisses à travers le pays, une question qu'on pourrait confier à un organisme central, plus efficace que l'actuel Film pool, c'est-à-dire aux pouvoirs plus étendus. En fait, le cinéma produit en Suisse perd son originalité, sa liberté, en guettant un passage sur le petit écran. Reprenant à sa charge toutes les limites de l'expression télévisuelle, il s'émascule pour convenir aux censeurs de la SSR. C'est ainsi que les cinéastes suisses-allemands, tentés de passer du documentaire à la fiction — cette évolution était particulièrement visible cette année — sont restés le plus souvent à mi-chemin, attentifs avant tout à garder une forme qui convienne à la télévision, tout en tentant de libérer leur imagination: un mélange indigeste. Même réserve, même insuffisance sur le plan de l'analyse politique, calculée sur mesure pour ne pas dépasser les bornes télévisuelles.

Et se développe, se multiplie, un cinéma résigné à n'avoir pas d'interlocuteur, un cinéma qui perd ses exigences propres.

L. B.

DANS CE NUMÉRO

P. 2: Courrier; **p. 3:** Dossier de l'éditorial: les œillères de l'habitué des salles obscures helvétiques — Tous les moyens sont bons pour museler les mass media; **p. 4/5:** Avion de combat: pourvu qu'il vole — Contre-information dans l'armée; **p. 6:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La semaine dans les kiosques alémaniques; **p. 7:** Apprentis de tous les pays...; **p. 8:** Fribourg: Humour et politique.

Cette lettre a plongé les collaborateurs de DP dans l'angoisse

Cher Monsieur,

Autant que je vous dise tout de suite que je ne suis pas de bonne humeur ce matin ! Le vent a soufflé toute la nuit, l'axe de mon éolienne a de nouveau craqué et tout mon bois est mouillé. Mais ce n'est pas tout.

Je me suis levé tôt. J'ai allumé mon feu et mis cuire de l'eau. Puis je me suis fait une tartine aux bourgeons de sapin. Tout en mangeant cette tartine j'ai ramassé un « Domaine public » qui traînait au coin de la table... je me suis mis à lire; je ne me souviens plus de ce que j'ai lu, ça sentait le Jean-Claude Favez ou le jeune Ghelfi, ça sentait, en bref, le Suisse romand intellectuel protestant à problèmes socialistes. Je ne suis pas content.

DP se fait de plus en plus lourd. Tout est problème, tout est sérieux comme un prêche. J'ai lu, je crois, un poème de Georges Haldas, pas marquant, triste comme une traînée de brouillard.

Franchement, DP se fait vieux. Pas une demi-goutte d'humour, toujours le même ton qui fait sérieux (c'est bien vrai que les intellectuels socialistes ont toujours cette hantise de n'être pas pris au sérieux ! tudieu !).

Ah ! Il y avait, en son temps, ces petites nouvelles de Gilbert Baechtold, c'était frais, c'était acide, c'était un de ces « coups du milieu » sur une lourde choucroute. Maintenant, plus rien !

Jamais un dessin, jamais une de ces bonnes vacheries balancée en pleine poire du sérieux bourgeois. Si ça continue, DP va devenir une de ces chapelles mal chauffées désertées à cause des sermons gnangnans qui dit ni oui ni non mais toujours « attention, patience »...

Eh oui !

Vous ne pourriez pas, de temps en temps, laisser parler les tripes et taper sur la table, non ? Vous ne pourriez pas sortir des bilans et des analyses, des comptes rendus, des calculs de prime, des procédures, des phrases d'éminents juristes, des propositions de réforme, des dossiers, des fiches, des références, des humbles avis, des commissions, des comités de défense et de tout le tintouin malheureusement nécessaire ?

Ah, tudieu ! heureusement qu'il y a Jeanlouis Cornuz qui se paye de temps en temps la tête des emmerdeurs patentés !

Oui, vous allez dire que l'affaire est sérieuse et qu'il y a déjà bien trop de gens qui racontent des balivernes. Bon. Mais ce n'est pas une raison pour que DP ne sorte jamais de sa réserve, lui toujours si poli, aimable et si bien élevé.

Honnêtement, j'en ai un peu marre. J'ai poussé une bonne dizaine de copains à s'abonner et voilà qu'ils me disent: dis donc, ils sont tout de même un peu trop sérieux toute la journée, les gens de DP. C'est vrai.

En plus, c'est toujours les mêmes, des professeurs, des notables, des pères du socialisme, des gens en place qui lisent des chaînes de montagnes de dossiers et de journaux, et de revues, et de statistiques !

Je vous le dis, ma tartine n'a pas passé !

Il y a la sacro-sainte mesure que vous ne dépassez jamais, il y a cette manière toujours raisonnable que vous avez de présenter, d'expliquer, de démontrer. C'est un brin ennuyeux, à la longue, c'est un peu casse-bonbons.

DP s'encroûte. DP prend du vieux.

Bon, pour l'instant, c'est vrai, je ne propose rien, ou pas grand-chose. Je gueule dans mon coin avec ma tartine sur l'estomac.

Mais enfin, quoi, j'ai payé 20 thunes pour une de vos actions, ça me donne le droit de donner mon opinion. Et puis j'aimerais bien les entendre vos lecteurs, tous vos lecteurs. Ils ont quelque chose à dire, de temps en temps, non ? Offrez leur une colonne ou quelque chose comme ça, que ça dialogue, que ça palabre, il finira bien par en sortir

quelque chose. Le « Times » le fait bien, lui, et je vous assure que la rubrique des lecteurs ça n'est pas piqué des vers !

Attention ! je ne vous dis pas ça parce que moi je vous ai déjà écrit. Pas du tout. Je dis ça parce qu'il y a une féodalité que perpétuent les journaux. Les journaux parlent, les lecteurs écoutent et ils la ferment. S'ils écrivent, par hasard — ils n'ont pas l'habitude — on choisit les lettres. Hé ! on ne va tout de même pas publier n'importe quelle salade ! Voilà, grosso modo, la situation. DP peut parfaitement devenir un forum, une place de rencontre. C'est pas le cas, pour l'instant, et ça m'ennuie beaucoup. Les mêmes écrivent, apprennent, compulsent des dossiers, les lecteurs lisent et ils ne font que ça. C'est un peu triste.

Bref, voilà. Et si jamais il y a une assemblée générale des têtes de pipes qui ont une action, eh bien, je ne manquerai pas de redire ce que je viens de vous raconter à toute vitesse.

Je vous présente tout de même mes meilleures salutations — quoique j'aie galvaudé une tartine.

Gil Stauffer

[Désormais, c'est promis, nous ne disserterons plus, nous tartinons !]

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

Les œillères de l'habitué des salles obscures helvétiques

Ce n'est pas seulement la production cinématographique suisse qui échappe à l'habitué des salles obscures helvétiques, mais aussi la plus grande partie du cinéma mondial, si l'on songe que cinq pays, les Etats-Unis, la France, la République fédérale allemande, l'Italie et la Grande-Bretagne, se partagent la presque totalité du marché dans notre pays. Comme en témoigne la statistique suivante des longs métrages de fiction importés en Suisse en 1972 :

Origine	Films	%	Versions ¹	Copies
USA	154	34,1	282	429
France	73	16,1	98	194
RFA	66	14,6	84	129
Italie	91	20,1	143	179
Grande-Bretagne	35	7,7	63	88
Belgique	1	0,2	1	5
Brésil	1	0,2	1	1
Canada	1	0,2	1	1
Chine	1	0,2	1	1
Danemark	3	0,7	4	5
Grèce	3	0,7	3	3
Hollande	1	0,2	1	1
Irlande	1	0,2	2	2
Israël	1	0,2	1	1
Japon	8	1,8	8	9
Luxembourg	1	0,2	1	1
Roumanie	2	0,4	2	2
URSS	1	0,2	1	2
Suède	5	1,1	7	11
Espagne	3	0,7	3	3
Tchécoslovaquie	1	0,2	1	1
Total	453	100	708	1 068

Pour comprendre ces chiffres, il faut savoir que le nombre des films, copies et versions, importés est établi de la façon suivante:

— On entend par « film », le sujet du film; il n'est englobé qu'une fois dans la statistique, au moment de l'entrée en Suisse de la première copie, quelle qu'en soit la version.

— L'importation de toute copie de film, que celui-ci ait été ou non importé précédemment dans l'une ou l'autre version, compte dans la statistique comme nouvelle copie.

— Chaque version du film compte pour une unité; on entend par « version » la forme sous laquelle le sujet du film est présenté. Un film américain peut, par exemple, être entre autres présenté dans les versions suivantes: en version originale anglaise, en version originale avec sous-

¹ Versions adaptées à partir de l'original, en français, allemand ou italien.

titres allemands (ou français, ou italiens, ou les trois ensemble), en version doublée allemand (ou français, ou italien).

L'importation de toute nouvelle version d'un film introduit en Suisse précédemment dans une autre version compte comme une nouvelle unité.

Ces chiffres ne reflètent pas exactement la programmation des cinémas en Suisse, en 1972, puisqu'ils dénombrent seulement les nouveaux films importés dans notre pays et qu'ils ne rendent ainsi pas compte des « reprises » d'anciennes œuvres. On notera que la mainmise du cinéma américaine sur les réseaux de distribution dans notre pays apparaît encore plus nettement lorsque l'on considère le nombre des copies de l'œuvre originale :

près de trois copies en moyenne, pour les films made in USA, soit une distribution très large jusque dans les plus petites salles et les plus petites villes:

L'origine des films n'est du reste pas le seul facteur de discrimination sur nos écrans; les distributeurs et exploitants sont désormais prisonniers du 35 mm, et les spectateurs avec eux: n'ont été importés en Suisse que 21 films (Etats-Unis 10, France 5, RFA 1, Italie 2, Grande-Bretagne 2, Pologne 1) tournés en 16 mm. Or l'on sait que la majeure partie des cinéastes suisses travaillent sur de la pellicule 16 mm... ils sont donc pratiquement interdits de grand écran et voués au petit écran.

Tous les moyens sont bons pour museler les mass media

Les hommes politiques ont décidément l'œil sur la radio et la télévision. Après diverses manifestations de méfiance, voici que tous les partis bourgeois représentés au Parlement fédéral cautionnent une « Association suisse de télévision et de radio » dont la création vient d'être annoncée à Berne.

La manœuvre paraît claire: prenant à contre-pied le rapport Hayeck qui soulevait notamment la question de la représentation du public au sein des organes de la SSR, l'establishment politique, sous le prétexte de contrôler démocratiquement le fonctionnement de la radio et de la télévision, jette les bases d'une véritable mainmise sur les moyens de communication de masse.

Et cela, évidemment, au nom du plus grand nombre (les socialistes restent comme de juste exclus de l'opération), du fédéralisme (dans le

cadre des problèmes de personnel de la SSR, l'association veillera à ce que les candidats provenant de toutes les régions de la Suisse aient des chances égales d'accéder aux postes vacants), de la sacro-sainte objectivité (l'association luttera contre les tentatives d'endoctriner le public et contre le choix arbitraire des sujets d'informations) et des valeurs essentielles (l'association exigera une attitude positive à l'égard d'une politique de défense militaire moderne et efficace)...

Non contents de monopoliser les postes de contrôle et de décision dans les structures actuelles de la SSR, les partis centre-droite dressent maintenant un nouvel écran entre les télé-spectateurs et leur télévision, entre les auditeurs et leur radio, grâce à une association-fantôme dont la représentativité est pour le moins sujette à caution. L'Alliance des indépendants, elle-même, à qui l'on suggérait de venir grossir les rangs des membres de l'association, s'est récusée devant l'évidence de la mascarade, publiant dans un communiqué son refus de « l'ingérence politique » dans les programmes de la SSR: c'est tout dire.

L'ANNÉE DU TIGRE A COMMENCÉ EN SUISSE

L'essentiel, c'est qu'il vole

L'aviation militaire donne décidément du fil à retordre aux responsables militaires et aux autorités politiques ! Après le P-16, le Mirage et le Corsair, dont l'acquisition ou l'abandon ont suscité bien des controverses, voici que le Tiger descend dans l'arène. Va-t-il à son tour dévorer les dompteurs ?

Au point de départ, la doctrine définie dans le rapport du Conseil fédéral sur la conception de la guerre aérienne. L'aviation doit assumer trois missions essentielles.

Tout d'abord, interdire l'accès de l'espace aérien national à un envahisseur, et notamment assurer la garde de la neutralité dans les airs si, comme lors des deux conflits précédents, la guerre se déroule aux portes de la Suisse : aux 35 Mirages et aux Venoms accablés d'ans et de fatigue est actuellement dévolue cette mission.

En deuxième lieu, protéger les troupes helvétiques et bombarder celles de l'adversaire : 150 Hunters,

grâce à une récente occasion, se chargent de cette tâche.

Enfin, défendre cette dernière flotte contre un ennemi qui parviendrait à franchir malgré tout la frontière, c'est-à-dire agir dans un champ d'intervention limité dans le temps et l'espace.

Après le Corsair

C'est pour remplir cette troisième fonction que le Département militaire fédéral s'est mis en quête d'un nouvel appareil, après le coup d'arrêt donné à l'acquisition d'un chasseur bombardier d'appui au sol par le refus du Conseil fédéral d'acheter le Corsair II l'an dernier. Par ce nouvel achat, les autorités militaires espèrent probablement aussi augmenter le nombre total des appareils, et obtenir, après la mise à la retraite des Venoms, une flotte aérienne totale d'au moins 300 avions. L'option prise sur le Northrop F-5E « Tiger II » a suscité diverses critiques et approbations contradictoires. On a fait remarquer avec raison que cet avion ne se compare à aucun des trois appareils cités à la même occasion, le Mirage F1C français, le F-4E/F Phantom II américain et le

Viggen JA 37 suédois. A côté de ces supersoniques dotés des perfectionnements électroniques les plus récents, et qui volent pour le moins deux fois plus vite que le son, le Tiger II, qui ne dépasse pas 1,5 mach, qui opère jusque vers 6000 mètres, conçu il y a vingt ans et acquis principalement par des armées en voie de développement (mais non par celle des Etats-Unis), fait un peu figure de parent pauvre. Mais il coûte aussi deux à trois fois moins cher que ses « concurrents », si bien que le crédit prévu, de 1 milliard à 1,5 milliard, permettrait d'en acquérir environ 90 exemplaires.

Une petite révolution

Plus qu'une affaire, ce qui vient de se passer est une petite révolution. Car, pour la première fois, nos spécialistes de l'aéronautique semblent avoir donné la préférence au rustique sur le sophistiqué, à la quantité sur la qualité.

Le fait que le Tiger est américain a probablement pesé sur le choix du Groupement de l'armement et du Département militaire, mais le lobby le plus puissant dans la décision semble bien avoir été

Contre-information dans l'armée

Récemment, le conseiller d'Etat vaudois Claude Bonnard, au cours d'une allocution prononcée devant la Société vaudoise des officiers, soulignait l'attachement de la population suisse à l'armée, un attachement, précisait le magistrat, que ne sauraient remettre en cause des « troubles engendrés par quelques farfelus ». Cette mise au point, assortie de critiques à l'égard de la presse (accusée de mal apprécier le climat réel dans l'armée) faisait écho aux bilans optimistes (largement répercutés d'ailleurs dans les journaux) des responsables militaires de notre pays, se félicitant

que 1973 ait été une année calme sur le front des écoles de recrues et des cours de répétition.

Sans vouloir assombrir le tableau, ni grossir systématiquement les agissements de « farfelus » qui s'attaquent à l'ordre militaire, il faut admettre que l'accord sur le fonctionnement de l'armée, sur son organisation, n'est pas si général que les autorités militaires et politiques puissent se reposer sur leurs lauriers et continuer sans autre sur leur lancée en minimisant systématiquement les critiques. Dans cette perspective, une contre-information a un rôle important à jouer. Le premier numéro du « Journal du comité de soldats » (éditeur responsable: Gaston Cherpillod), paru à Lausanne, ne dresse pas, par exemple, un bilan 1973 aussi rose que celui de l'état-major général.

Cette publication, née « de la nécessité d'exprimer le point de vue des soldats, d'élargir l'information sur les mouvements de résistance à l'embrigadement militaire », publie des rapports sur les écoles de recrues ou les cours de répétitions à Frauenfeld, Zurich, Niederglatt, Bülach, Kloten, Wengen, Lozone, Genève, Drognens, Payerne, Sion et Lausanne. Démonstration n'est pas faite, au long des seize pages de ce journal, que la gangrène a gagné l'armée entière, mais les faits rapportés donnent un contenu concret à des revendications bien connues.

L'ambition des comités de soldats

Les auteurs précisent que des « comités de soldats » ont vu le jour à Bâle, Zurich, Saint-Gall,

cette fois celui des économies. Nécessité ne connaît pas de loi, ou calcul machiavélique ? L'avenir le dira...

Avions ou fusées

Le choix qui se dessine dresse contre lui ceux qui estiment que la guerre du Kippour devrait nous amener à une révision déchirante de notre politique de défense aérienne. Et de tirer des difficultés que rencontrèrent les Phantoms israéliens contre les derniers nés de la famille Mig la conclusion que nous avons besoin d'un appareil doté, non d'un rayon d'action limité, mais au contraire d'un plafond d'intervention le plus développé possible, si l'on veut éviter que nos pilotes ne soient contraints d'accepter chaque fois le combat aux conditions que lui imposera n'importe quel adversaire. Ou de faire remarquer que les fusées sol-air ont anéanti cette fois la supériorité aérienne qui avait permis aux Israéliens de remporter leur victoire-éclair de juin 1967. Et de dénoncer, en conclusion, l'économie non seulement ridicule mais criminelle que la Suisse risque de faire en achetant un appareil totalement sur-

classé dans le ciel européen alors que nous pourrions investir ce crédit dans une DCA classique ou téléguidée, et dans laquelle, au surplus, nos industries d'armement ne sont pas dépourvues de connaissances.

Mais à y regarder de plus près la préoption prise en faveur du Tiger II constitue déjà un début de compromis entre les partisans de l'arme aérienne et ceux de l'arme anti-aérienne. Car, tout en admettant que nous aurons encore besoin de l'aviation pour une bonne dizaine d'années, le Conseil fédéral prévoit également de consacrer une part importante du crédit de 4,7 milliards de francs d'investissements pour la période 1974-1979 au renforcement de la DCA. Le Tiger II permet donc de poursuivre les deux buts simultanément. Les spécialistes pourront discuter à perte de vue les mérites respectifs de chaque appareil, chercher la perle rare qui correspondrait à nos possibilités financières en remplissant le plus grand nombre de tâches et de conditions, se disputer sur la valeur comparée de l'avion et de la fusée (cette dernière, comme la guerre du Kippour l'a montré, doit tout de même être généreusement employée si l'on désire obtenir un résultat). Pour nous, nous

constatons que plus l'on s'éloigne du mythe de l'avion polyvalent et ultramoderne, et plus les lacunes se font béantes entre les types d'appareils que nous pourrions acheter en fonction de nos moyens et la doctrine d'ensemble de la défense nationale. Plus grandissent aussi les doutes des responsables militaires — et probablement de la troupe — sur la valeur de l'arme aérienne.

Pour une révision de la doctrine

« Le Tiger pose aussi des problèmes », convenait, il y a quelques jours, le chef de l'Etat-major général, J.-J. Vischer, en commentant pour la presse la préoption du Département militaire fédéral. D'où le malaise actuel qui, pour être d'une autre nature que l'interrogation critique d'un nombre croissant de citoyens sur l'armée, rejoint et nourrit le doute généralisé. Un malaise qui ne sera probablement dissipé que par une révision fondamentale de la doctrine, et portant, après celle des moyens, sur les buts que l'on peut encore fixer à notre armée de façon réaliste, compte tenu des dangers réels qui peuvent encore menacer la communauté nationale.

Aarau, Berne, Bienne-Jura, Neuchâtel, Fribourg et Genève, et ne sont pas nés « dans la tête, de quelques subversifs », « mais de la volonté de ne pas laisser les murs des casernes hermétiques et de répercuter largement les luttes des soldats à l'extérieur ». Les buts proclamés de ces mouvements:

- 1) continuer la popularisation des luttes dans les casernes, dans les écoles professionnelles, les gymnases, les facultés et les quartiers.*
- 2) mener un travail d'information auprès des futurs soldats et des soldats qui veulent connaître leurs droits et défendre leurs intérêts dans les E.R. et les cours de répétition.*
- 3) participer à la défense des soldats victimes de la répression civile et militaire.*

4) donner le point de vue des soldats et devenir un point de référence pour les luttes anti-militaristes.

Une des luttes: le refus de grader

A titre d'exemple, une des luttes présentées par le journal sous le titre: « Refus collectif de grader ». Est fait état d'une pétition lancée à l'école de recrues de Niederglatt:

« Nous, recrues de l'E.R. Transmissions 237 cp UKR de Niederglatt, avons été proposés pour une école d'aspirants sous-officiers; nous protestons énergiquement contre l'obligation qui pourrait nous être imposée — comme à notre camarade Kurt Gerber — de faire une école de sous-officier. Pour des raisons éthiques, humanitaires, poli-

tiques et financières, nous ne pouvons nous permettre de faire l'école de sous-officiers. Nous rejetons résolument les méthodes d'embrigadement et d'oppression qui s'expriment par le drill militaire; c'est pourquoi nous considérerions le fait de devoir, en tant que sous-officiers, les imposer à des recrues comme un viol psychique. Une telle contrainte est en contradiction évidente avec la liberté de conscience. Nous exigeons solidairement la suppression de cette contrainte. »

Commentaire: « La pétition est transmise au Comité de soldats de Zurich qui se charge de la faire publier très vite dans la presse quotidienne. Dès la réception de celle-ci à la caserne, la panique est générale parmi les officiers. Résultat: 16 recrues dépointées » (...)

De Me Regamey a la LMR

Depuis le jour où j'avais vu M. Nixon serrer sur son cœur MM. Brejnev et Mao Tse Toung, je croyais avoir épuisé en moi la faculté d'étonnement... Comme je me trompais ! La lecture du petit livre de Me Regamey, intitulé *Evangile et Politique*, m'a ouvert les yeux.

Apparemment payé par la LMR ou par tel autre groupuscule gauchiste, Me Regamey entreprend de démontrer la thèse marxiste, selon laquelle l'Eglise s'est toujours trouvée du côté du Pouvoir contre les opprimés.

Je sens que vous allez vous récrier et dire que tout de même j'exagère, ou qu'alors Me Regamey fait violence aux textes et à l'Histoire. Commencez par le lire: il est très convaincant !

C'est ainsi par exemple qu'il écrit (p. 126): « A la différence des Stoïciens qui opposaient à l'esclavage les préceptes du droit naturel, l'Eglise chrétienne n'a nullement milité en vue de le faire disparaître dans les institutions. »

Arrachant leur masque aux puissants d'aujourd'hui et mettant à nu leurs véritables mobiles, il écrira encore (p. 65): « Le brigand qui attendait le voyageur dans un défilé montagneux, aux passages obligés, pour le tuer et le dépouiller, a tôt compris qu'il valait mieux rançonner que tuer, puis prélever des taxes et procurer en contre-partie la sûreté du passage; il augmentait son profit et sa puissance. De la surveillance du passage, il passera à l'aménagement de la route; d'un repaire de brigands, il fera un bourg fortifié. Il le peuplera d'habitants en quête de sécurité. Ses complices se muèrent en fonctionnaires. » En somme, si j'ai bien compris, les camarades Aubert et Gavillet sont des brigands intelligents ? ! En tout cas, des complices. On retrouve la pensée des petits camarades gauchistes et c'est très reconfortant.

De manière plus générale, « la bonté et la méchanceté se partagent tout homme », et vous avez

tort, assurément, de faire une telle différence entre sœur Julie Hoffmann, Me Regamey et Himmler, de précieuse mémoire. Chez tous les trois, un mélange de bonté et de méchanceté, à des degrés divers, c'est vrai, mais pareilles nuances risquent d'échapper à l'observateur moyennement doué.

Une différence, en revanche, *capitale*, entre le « Christianisme » et la « Révolution »: « *Bienheureux les pauvres en esprit, car le Royaume des Cieux est à eux. Bienheureux, dit le Christ. Sachez, pauvres, que vous êtes malheureux, dit la Révolution* » (p. 118).

Des esprits vétillards ne manqueront pas de reprocher à l'auteur de ne guère se demander si, dans l'un et l'autre cas, c'est bien des mêmes pauvres qu'il s'agit. Il ne lui sera que trop facile de leur répondre que la saine doctrine ne s'embarasse pas de pareille casuistique.

... On espère tout de même que des voix autorisées s'élèveront pour réfuter un factum où le sophisme le dispute à la plus incroyable méconnaissance de la réalité.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

L'art de l'impossible

Sous ce titre (Die Kunst des Unmöglichen), le journal des syndicats chrétiens « Verkehrs- und Staatspersonal » (5) commente les débats de la commission du Conseil national chargée d'examiner l'initiative sur la participation des travailleurs et de leurs organisations aux décisions dans les entreprises et administrations et le contre-projet du Conseil fédéral. Bien que les débats aient eu lieu à huis-clos, le journal syndical croit savoir qu'une majorité de la commission pourrait faire adopter à la prochaine séance, le 12 février, un contre-projet allant moins loin que celui de notre

Exécutif. Le seul parti bourgeois (y compris les « Nationaux ») qui n'est pas en accord unanime avec la commission: le Parti chrétien-démocrate, dont une minorité soutient l'initiative avec les socialistes.

L'éditorialiste fait montre, au reste, d'un certain pessimisme face à cette entente des partis gouvernementaux allemands dans le domaine de la participation. Il relève qu'un contre-projet affaibli n'aurait qu'un avantage, permettre aux partisans de l'initiative de rester unis sur leur projet.

Autre son de cloche, mais pas très différent sur les faits, dans la « Schweizerische Handels-Zeitung » (5) qui se penche, en désespoir de cause, sur les modèles élaborées en Allemagne en notant qu'ils peuvent fournir des éléments d'appréciation. La conclusion est qu'il convient de rechercher un cadre pour la participation en Suisse. Pathétiquement, le journal termine son article par cet appel: « Où sont les « Dübis », où sont les « Ilgs » ? », allusion à la paix du travail dans la métallurgie, conclue en 1937.

Peter M. Wettler a publié deux articles apparemment très documentés sur l'état de la discussion parlementaire sur la participation (« National Zeitung », des 24 et 26 janvier).

Les débats au Conseil national, à la session de mars, devront être suivis attentivement.

— *L'Union démocratique du centre du canton de Berne, le fameux PAB, a innové à son congrès du début de février. Ainsi que l'annonce le « Berner Tagblatt » (1.2.), tous les intéressés, membres ou non de l'Union, avaient la possibilité de suivre les débats et pouvaient ainsi se persuader du déroulement démocratique de la désignation des candidats au Conseil exécutif.*

— *Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une remarquable somme de Martin Schaub sur le cinéma suisse (interviews des principaux réalisateurs du moment, regard sur la production 1973 et diagnostic sur le septième art helvétique, tant sur le plan esthétique que financier). Dans le corps du journal, un travail sur la politique de la jeunesse en Suisse.*

Apprentis de tous pays...

« Estimes-tu avoir acquis une bonne formation dans le cadre de ton entreprise ? » « Estimes-tu avoir acquis une bonne formation à l'École professionnelle ? » Ces deux questions, posées à des apprentis suisses-allemands ont reçu des réponses très différentes: l'entreprise satisfait une petite majorité (681 « oui » pour 429 « non »), tandis que l'école professionnelle n'a guère les faveurs des apprentis (399 « oui » pour 711 « non »).

De Suisse en Allemagne

Les résultats de cette enquête menée par les apprentis libraires bâlois (voir DP 254) n'ont pas eu le retentissement qu'ils méritaient, parce que jugés probablement peu représentatifs et pas assez « scientifiques ». Il semble bien pourtant que le diagnostic, général et fort nuancé, de la volée 1971-1974 de la « Basler Buchhändler- und Verlegerschule » (publié sous le titre « Lehrlingsausbeutung - Lehrlingsausbildung ») sur le climat de l'apprentissage en Suisse se trouve corroboré sur bien des points par un sondage effectué, en Allemagne cette fois et sur une grande échelle, par la Confédération allemande des syndicats: cet organisme a distribué l'an passé 50 000 questionnaires comportant une cinquantaine de questions sur l'usine, l'école et les loisirs. Un travail entrepris pour vérifier si la formation professionnelle et la protection des mineurs trouvent des bases solides en RFA, pour tester aussi le degré d'engagement des jeunes et leur degré de « conscience critique ».

Même réserve

Si des comparaisons entre le sondage bâlois et l'étude allemande peuvent difficilement être menées à bien sur des points précis, l'organisation de l'apprentissage n'étant pas tout à fait la même

en Suisse et en Allemagne, il est cependant intéressant de constater avec quelle réserve les jeunes Allemands (les syndicats précisent qu'ont participé à l'enquête surtout des « jeunes salariés bien informés et prêts à adopter une attitude critique ») jugent leur période d'apprentissage. Une réserve qui correspond bien à celle des apprentis helvétiques (« Est-ce que tu t'em... dans ton apprentissage ? » 572 « oui » et 538 « non »).

Environ 12 % des apprentis allemands de moins de 18 ans se considèrent comme exploités; 40 % d'entre eux estiment qu'il y a du vrai dans cette affirmation; plus d'un quart des interrogés ont déclaré que c'était de la pure idiotie. Les insuffisances de la formation sont imputées au chef d'entreprise et en second lieu seulement à l'entreprise elle-même.

Satisfaction relative

80 % des jeunes apprentis en RFA et 78 % de ceux ayant au moins 18 ans déclarent qu'ils choisiraient « certainement » ou du moins « probablement » la même profession. 93 % affirment qu'ils préféreraient suivre leur formation professionnelle dans des entreprises possédant des ateliers spéciaux. 23 % des moins de 18 ans et 22 % des apprentis plus âgés sont entièrement satisfaits de leur formation, 45 % et 50 % des mêmes groupes le sont « plus ou moins ». 13 % seulement des jeunes gens, et 18 % de ceux ayant terminé leur apprentissage choisiraient une autre entreprise s'ils avaient à refaire leur apprentissage.

Cette satisfaction relative se maintient en dépit du fait que les apprentis sont assez souvent tenus d'accomplir des travaux qui n'ont rien à voir avec leur formation professionnelle. 53 % sont d'avis que leur occupation contraste avec leur formation proprement dite. Et ces activités qui n'ont rien à voir avec l'apprentissage ont tendance à augmenter. 65 % des apprentis dans les entreprises de moins de 50 salariés doivent effectuer de telles besognes. Cela est particulièrement fréquent (plus

de 73 %) chez les apprentis de la radio et de la télévision.

La DGB aborde un chapitre qui n'a pas été traité en Suisse par les enquêteurs bâlois: les rapports avec les syndicats. Et là, les réponses sont spécialement intéressantes (il est vrai que presque les deux tiers des personnes interrogées étaient affiliés aux syndicats et 5 % seulement ne voulaient pas entendre parler des syndicats). La moitié des apprentis estiment que les syndicats ne représentent que de façon insuffisante leurs intérêts; dans leur grande majorité, ils reprochent aux dirigeants syndicaux de ne pas s'intéresser à leurs problèmes et de ne pas s'en informer; 40 % en imputent la faute au manque d'activité des syndiqués.

Dans le travail très complet des syndicats allemands, deux chapitres, notamment, à la résonance plus anecdotique, mais qui situent bien le climat: a) « *Particularités individuelles* » et « *opinions* » (cheveux, vêtements et activités politiques par exemple). En la matière, les jeunes ne se sentent pas opprimés. 27 % soutiennent que dans leur entreprise personne ne s'occupe de cela. Environ 44 % affirment que, même si ces caractéristiques individuelles ne sont pas bien vues, personne n'intervient sérieusement. Toutefois, dans une entreprise sur six, on se montre choqué et dans une entreprise sur onze on essaie d'imposer par des menaces une autre attitude.

Une gifle de temps en temps

b) *Punitions*. La moitié seulement des apprentis subissent une punition pour un mauvais travail. Dans un cas sur six, un blâme est exprimé, un tiers des apprentis sont traités inamicalement, un apprenti sur quatre doit effectuer des travaux désagréables. Le châtiement corporel tend à disparaître complètement: seulement un apprenti sur cent reçoit une gifle. 2 % doivent faire des heures supplémentaires et dans 1 cas sur 6 les parents sont informés du comportement de leur enfant.

FRIBOURG

Humour et politique

A la veille des élections communales, le mouvement Pro Fribourg vient de relancer la controverse en prenant une initiative que les uns — l'officialité journalistique notamment et le Parti radical — qualifient de « fumisterie » ou de « gaffe minable », alors que d'autres, ceux qui ont gardé le sens de l'humour et de la joyeuseté rabelaisienne, regardent avec plaisir comme un vrai gag politique.

En décembre dernier, Pro Fribourg envoyait à tous les partis politiques de la ville un questionnaire sur différentes questions de politique locale. Derrière chaque point d'interrogation se profilait l'intérêt constant de Pro Fribourg pour tout projet visant à revitaliser la vie publique, à instaurer un dialogue entre les administrés et ces cénacles trop avarés d'information que sont les Conseils communaux, les Conseils généraux et les commissions consultatives, en bref à faire circuler le sang du politique jusque dans les vaisseaux capillaires les plus éloignés des organes centraux.

Et de citer les exemples de l'Eurotel, de l'aména-

gement de la place de la Gare, des pétitions concernant les trolleybus, de la route express, tant de récentes controverses à propos desquelles un véritable partage de l'information et du pouvoir de décision n'a pas pu s'instaurer.

Les réponses s'étant multipliées — à l'exception du Parti radical et du Parti démocrate-chrétien qui se méfiaient des antécédents de Pro Fribourg — on s'attendait à une publication en bonne et due forme des résultats obtenus. Or, à la surprise de chacun, le dossier est transmis à « La Liberté » qui y consacre deux pleines pages.

Pro Fribourg se réservait la plus fine fleur. La ville de Fribourg a littéralement été arrosée d'un pamphlet illustré et caustique qui sonne comme un coup de clairon à l'adresse des corps constitués : « Le corps électoral ? paralysé. Le Conseil général ? anémique. Le Conseil communal ? constipé; car pour ce qui est de l'information des citoyens, il la retient tant qu'il peut et ne la livre au compte-gouttes, qu'une fois prises les décisions essentielles ».

Bien sûr, ce n'est pas un programme politique, ce n'est qu'une manière de donner de l'air aux sardines.

A nos abonnés

Première semaine de février: il est encore trop tôt pour faire un bilan exact des réabonnements, mais l'opération 1974 est manifestement maintenant en bonne voie.

La confiance que vous nous avez renouvelée, dans votre grande majorité, nous incite à insister une dernière fois auprès des retardataires: payer aujourd'hui les 33 francs de l'abonnement annuel à DP (CCP 10 - 155 27), c'est collaborer avec l'administration du journal en lui épargnant le temps nécessaire à l'envoi de rappels individuels, c'est aussi permettre à la rédaction de préparer sur une base solide le développement de DP.

Double indice: la preuve par 9

Le système du double indice, tel que le propose le Conseil fédéral, est définitivement inacceptable. S'il fallait une confirmation à notre démonstration de DP 254 sur le sujet, les récentes statistiques publiées sur le renchérissement en 1973 sont assez convaincantes.

Si l'on passe en revue les neuf groupes de dépenses de l'indice suisse des prix à la consommation, on note que le groupe « chauffage et éclairage » est celui, avec les produits alimentaires, dont le renchérissement a été le plus spectaculaire en 1973: près de 23 % (le chauffage et l'éclairage

avaient, en 1972, une cote de -2,7 % qui est montée en flèche à 20,6 %, niveau auquel se stabilisaient les produits alimentaires après une légère baisse de 28,5 à 20,6 %, par suite d'une hausse des prix inférieure à la moyenne). C'est donc de cette part qui culmine (mais ce n'est pas fini !) à près d'un cinquième du renchérissement dont M. Brugger s'arroge le droit de faire abstraction dans l'établissement d'un deuxième indice officieux. Voilà une « simplification » des comptes du citoyen dans notre pays qui n'est pas un tour de passe-passe un peu trop voyant !

Si l'on suit les calculs concernant les autres groupes de dépenses, on s'aperçoit que deux autres secteurs importants ont largement contribué au renchérissement moyen de 8,7 % annoncé par l'OFIAMT: le loyer, dont la part est pourtant tombée de 25,4 à 15,3 %, et l'habillement, dont le « poids » n'a pratiquement pas varié depuis 1972, soit 14,3 %.

Chanson de pile ou face

Que vous dire qui ne soit
Le jouet de pile ou face,
Etonnement d'une joie
Que vite la pluie efface ?

On se lamente. Ce n'est
Que la chance peu facile.
Le vent jette la monnaie
Pile ou face, face ou pile.

Chansonnette, comme lui
Tu pourrais perdre la face !
Le sou tombe dans la pluie
Où le pauvre le ramasse.

Gilbert Trolliet